

Demande de Propositions (RFP – Request for Proposal)

No. De Demande et intitulé : **Audit et Certification des comptes 2025, 2026 et 2027**

Date d'émission de la RFP : **17 juillet 2025**

Date limite pour la présentation des propositions : **jeudi le 7 aout 2025**

Maître d'Ouvrage : Helen Keller Intl

Lieu de Prestation : Niamey-Niger

Table des matières

SECTION 1 : Introduction, admissibilité des soumissionnaires, et définitions 1
SECTION 2 : Étendue du travail..... 2
SECTION 3 : Instructions relatives aux propositions 7
SECTION 4 : Critères d'évaluation et bases pour l'attribution 10
SECTION 5 : Validité de la proposition, date limite de dépôt des offres et instructions 11
SECTION 6 : Négociations 11
SECTION 7 : Modalités des appels d'offres..... 12
ANNEXE A : Déclaration de conflit d'intérêts 12
ANNEXE B: Format du curriculum vitae à utiliser par le personnel (un document par personne) 14
ANNEXE C : Format de l'offre financière 15

Il est recommandé aux soumissionnaires de lire cette demande de propositions et toutes les pièces jointes dans leur intégralité, en accordant une attention particulière aux instructions et aux exigences. L'émission de cette RFP n'oblige en aucun cas Helen Keller International à attribuer un contrat, ni à payer les frais encourus pour la préparation et la soumission d'une proposition. Tous les destinataires de cette demande de propositions doivent traiter toutes les informations et tous les détails inclus dans le présent document de manière confidentielle.

SECTION 1 : Introduction, éligibilité des soumissionnaires, et définitions

1. Introduction

Helen Keller a surmonté d'énormes obstacles à sa santé et à son bien-être – et a aidé des millions d'autres personnes à faire de même. Guidée par son héritage remarquable, Helen Keller Intl s'associe à des communautés qui s'efforcent de surmonter les cycles de pauvreté de longue date. En fournissant les éléments essentiels d'une bonne santé, d'une alimentation saine et d'une vision claire, nous aidons des millions de personnes à créer un changement durable dans leur propre vie. En collaboration avec une communauté mondiale de sympathisants, nous veillons à ce que chaque personne ait la possibilité comme Helen l'a fait, d'atteindre son véritable potentiel.

Helen Keller Intl vous invite à soumettre des propositions pour l'audit et la certification des comptes du bureau Helen Keller Niger, pour les années se terminant le 31/12/2025 ci-après dénommé Le Bureau Pays.

Le but de cette demande de propositions (RFP) est de sélectionner un prestataire pour une période de trois (3) ans pouvant être éventuellement renouvelables susceptible d'offrir à Helen Keller Intl le meilleur rapport qualité-prix, en combinant les facteurs techniques et financiers.

2. Cadre du Programme

Helen Keller Intl est une organisation internationale à but non lucratif présente au Niger depuis 1987. Le bureau principal est situé à Niamey.
Helen Keller utilise **Oracle-NetSuite** comme système financier officiel d'enregistrement.

Commenté [AM1]: Ou bien c'est pour l'année se terminant le 31/12/2025?

Commenté [MN2R1]: oui

Le bureau de Helen Keller Niger possède 2 comptes bancaires et émettre plusieurs paiements au cours de la période auditée. Les comptes sont tenus à l'aide d'un système comptable automatisé appelé **Oracle-NetSuite**. Le total des lignes de transaction pour l'exercice 2025 est d'environ 13134. Les dépenses totales pour l'exercice 2025 sont **CFA 3.441.392.742** soit approximativement de \$ 5.735.654,54 dollars américains.

La paie de l'organisation est *automatisée ou calculée en interne*. Le nombre total d'employés (30 nationaux et 2 internationaux) à la fin de la période auditée est 32 personnes.

3. Description des programmes

Les principaux donateurs dans le portefeuille de HKI Niger au cours des trois dernières années ont financé des projets dans les domaines du contrôle des maladies tropicales négligées, de la supplémentation en vitamine A, de la nutrition, financés par l'USAID, GOOD Venture, Avoidable Blind Fund (ABF), la Fondation ROROS, LDSC.

Au cours de ces trois dernières années, le budget annuel moyen du bureau national d'Helen Keller Niger a été de millions de dollars US. Au cours de l'année, Helen Keller Niger a travaillé avec sous-récepteurs mettant en œuvre des activités liées à la supplémentation en vitamine A, aux opérations chirurgicales ainsi qu'à la lutte contre les maladies tropicales négligées et à la nutrition, entre autres.

4. Éligibilité des soumissionnaires

Cette RFP est ouverte aux entités jugées capables de mettre en œuvre l'étendue des travaux, ayant un solide dossier d'intégrité et d'éthique commerciale, et qui répondent aux conditions d'éligibilité énoncées dans cette section. Le commissaire au compte est choisi parmi les experts-comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts-comptables (ONECCA) ou de l'organe qui en tient lieu dans chaque État partie (article 20 SYCEBNL) pour un mandat nommé pour trois (03) exercices renouvelables une fois (article 21 SYCEBNL). Les soumissionnaires qui soumettent des propositions en réponse à cette RFP doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- 1) Être une entité non gouvernementale légalement enregistrée en vertu des lois du pays où elle opère ;
- 2) Avoir démontré sa capacité et son expertise dans la mise en œuvre de l'étendue des travaux ;
- 3) Avoir achevé les procédures requises de représentations et certifications incorporées dans cette RFP ;
- 4) Être disposé à se conformer à toutes les exigences pertinentes de Helen Keller Intl ;
- 5) Avoir une solide expérience d'audit des ONG Internationales ;
- 6) Être inscrits à l'ordre des experts comptables (ONECCA).

Remarque : Helen Keller Intl n'attribuera pas de contrat à une entreprise interdite, suspendue ou proposée pour exclusion par le gouvernement des États-Unis, ou une entreprise qui propose de faire affaire avec des sociétés ou des dirigeants de sociétés interdites, suspendues ou proposées pour exclusion, dans l'exercice de leurs obligations.

SECTION 2 : Étendue du travail

Helen Keller Intl évaluera toutes les propositions reçues en réponse à cette RFP conformément aux critères d'évaluation décrits dans ce document.

Cette RFP contient les annexes suivantes :

- Annexe A : Divulcation des conflits d'intérêts
- Annexe B : Format du curriculum vitae à utiliser par le personnel (un document par personne)
- Annexe C : Modèle d'offre financière (feuilles de calcul Excel séparées)

Commenté [MN3]: We may need to delete this sentence since the local law requires retaining the audit firm for three years renewable once.

Commenté [MN4R3]: Lam's recommendation have been considered here to maintain annual cost.

Commenté [MN5]: We can consider deleting this sentence as it will vary for each year between 2025 to 2027

Commenté [AM6R5]: Je suis d'avis avec toi.

L'objet de la présente RFP est d'obtenir les services d'un cabinet d'expertise comptable, dont les principaux dirigeants sont des experts-comptables indépendants, agréés ou autorisés par une autorité de réglementation au Niger ci-après dénommé « le Soumissionnaire », pour réaliser un audit financier et de conformité du Helen Keller *Niger*.

Les dossiers de Helen Keller Niger doivent être audités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

1. Objectifs de la mission

Les objectifs généraux de l'audit sont d'exprimer une opinion sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport d'activité avec les états financiers. Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- a) S'assurer que les informations financières et comptables produites rendent fidèlement compte des principaux aspects relatifs à la situation financière de Helen Keller Intl Niger, ainsi que des fonds reçus et des dépenses engagées pendant cette même période et ce, conformément aux règles applicables. A ce titre, le commissaire aux comptes doit examiner les documents financiers des comptes de Helen Keller Intl Niger en vue de déterminer que :
 - Les états financiers ont été préparés sur la base de l'application systématique des règles de la comptabilité prévue par l'OHADA (SYCEBNL) et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière ;
 - Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des opérations relatives à chaque compte ;
 - Vérifier la cohérence entre les livres de comptes et les rapports.
- b) S'assurer que le fonctionnement respecte les procédures des bailleurs, y compris le budget et le plan de travail approuvés, ainsi qu'à toute modification y afférente spécifiée dans des lettres de mise en œuvre. A ce titre, le commissaire aux comptes devra :
 - Vérifier le respect des dispositions de gestion des bailleurs en vigueur et les degrés d'application des procédures ainsi que les différentes procédures d'approvisionnement pour s'assurer que les appels à concurrence sont respectés ;
 - Examiner les états de rapprochement bancaires mensuels ;
 - S'assurer de la bonne gestion financière du compte bancaire ;
 - Vérifier l'éligibilité et la valeur authentique des pièces justificatives ;
 - Signaler les dépenses non conformes (i) aux activités de chaque compte (ii) aux règles de conformité ou non budgétisées ;
 - S'assurer de la qualité et de la fiabilité du système de classement et d'archivage et de la documentation comptable et administrative ;
 - Contrôler la gestion de la petite caisse, notamment l'existence de contrôle régulier et inopiné, le respect des limites de dépense individuelles et les plafonds approuvés par les normes de HELEN KELLER ;
 - Porter une appréciation sur le système de contrôle interne ;
 - S'assurer que les décaissements obtenus sont conformes aux procédures et dans le délai des protocoles d'accord ;
 - S'assurer de la véracité des réalisations physiques des activités sur le terrain.

2. Déroulement de la mission

a) Gestion des missions

L'auditeur devra avoir accès à l'ensemble des informations jugées pertinentes pour la vérification des états financiers, y compris les dossiers, documents et autres éléments nécessaires ; Il devra également avoir accès sans restriction au personnel et à tous les sites de mise en œuvre des projets de Helen Keller Intl pour des inspections physiques. Les objectifs de la mission du Commissaire au compte sont les suivants :

- Procéder à l'audit des comptes de Helen Keller Intl Niger
- Donner une opinion sur les états financiers, en particulier sur la question de savoir si l'aperçu donne une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses conformément aux conditions des contrats, ainsi qu'aux principes administratifs généralement admis ;
- Évaluer la structure du contrôle interne ainsi que le risque lié au contrôle, et identifier les circonstances devant être signalées, y compris les insuffisances matérielles du contrôle interne ;
- Pour les audits, le commissaire au compte doit produire un rapport sur les états financiers et un rapport sur le contrôle interne suivant les normes (ISA 700).

Le rapport sur les états financiers devra ressortir, à minima :

- Son opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers ;
- Son opinion sur les acquisitions ;
- Les réconciliations des comptes de trésorerie.

Le rapport sur le contrôle interne, à minima :

- Les forces et faiblesses ainsi que les recommandations dans la dynamique d'amélioration du dispositif de contrôle interne.

L'évaluation du rapport de gestion ou d'activités :

Il appréciera les vérifications spécifiques pour confirmer la concordance entre les rapports de gestion ou d'activités et les états financiers.

b) Etendue de la mission d'audit

▪ L'Auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers du Helen Keller Intl en se concentrant particulièrement sur la conformité avec les normes SYCEBNL. L'audit comprendra les tests et les procédures de vérification que l'auditeur juge nécessaires au regard des circonstances pour démontrer la conformité avec les dispositions et les exigences convenues en matière de gestion financière des projets.

Pour assurer cette conformité, l'auditeur effectuera des tests pour confirmer que :

- Tous les fonds, y compris les fonds de contrepartie et d'autres fonds externes, ont été utilisés de manière efficace et efficiente, conformément aux conditions de l'Accord de financement, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis.
 - Les acquisitions de biens, travaux et services ont été réalisées conformément aux dispositions de l'Accord de financement en question et ont été correctement enregistrées dans les livres comptables.
 - Système de contrôles internes : évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de Contrôle des dépenses à tous les niveaux et des autres transactions financières, une attention particulière étant apportée à l'adéquation et à l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces ;
 - Toutes les pièces justificatives appropriées, les documents et livres comptables relatifs aux activités du Projet sont conservés. L'auditeur vérifiera que tous les rapports financiers préparés et publiés pendant la période visée l'ont été en conformité avec les livres comptables correspondants.
- Respect des lois en vigueur : Vérifier que les transactions sont en tout point conformes aux lois en vigueur ; y compris, mais sans s'y limiter :

- ✓ Validité de l'enregistrement du bureau et respect des conditions d'enregistrement
- ✓ Respect du droit du travail local
- ✓ Respect des lois fiscales locales, notamment :

- o Impôt sur les sociétés et exonérations
- o Charges sociales, impôts sur le revenu, y compris les taxes sur les expatriés
- o TVA
- o RFC
- o TI
- o Autres taxes le cas échéant

- L'Auditeur est également tenu d'examiner les relevés de dépenses, les états de rapprochement des comptes ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant et de rendre compte de leur fiabilité et objectivité dans la lettre à la Direction. Tout écart – s'il y a lieu – sera également signalé dans cette lettre.
- La monnaie utilisée pour le rapport doit être le franc CFA
- Le rapport doit être en français et en anglais.

3. Produits livrables

- 1) Un rapport d'audit avec une opinion accompagnée de la Situation Financière, Le Compte de Résultat, la Variation Nette des Actifs, Les Flux Nets de Trésorerie ainsi que les notes connexes aux états financiers comprenant un calendrier supplémentaire montrant les dépenses totales (transactions locales) par projet en USD ou en monnaie locale comme indiqué dans la réponse à la section C3.
- 2) Une Lettre de recommandation et un avis sur la conformité aux lois et règlements du pays hôte (enregistrement, droit du travail, lois fiscales, etc.).
- 3) Une Lettre de recommandation de l'audit ou commentaires et recommandations sur les procédures de contrôle interne et la conformité du programme, si nécessaire. Si aucun problème n'a été soulevé au cours de l'audit, les commissaires aux comptes doivent émettre une lettre de recommandations attestant qu'aucun problème n'a été soulevé au cours de l'audit.

Pour une meilleure référence et pour gérer la révision des projets de rapports, tous les projets de rapports (à la fois les rapports d'audit et les lettres de recommandations d'audit) soumis à l'organisation Helen Keller pour révision *doivent être au format MS Word*. L'organisation Helen Keller veillera à ce que toutes les suggestions de modifications ou les commentaires sur le projet de rapport d'audit ou des lettres de recommandations soient consignées dans le dossier, afin d'en garder une trace.

4. Calendrier de livraison

Le Soumissionnaire doit transmettre un exemplaire de l'ébauche du rapport d'audit en *format Microsoft Word* au Directeur Pays de Helen Keller. La date limite de remise l'ébauche du rapport d'audit est fixée à *45 jours calendaires* après le début du travail sur le terrain.

Le Soumissionnaire doit livrer 3 copies du rapport final d'audit avec une version numérique au Directeur Pays de l'organisation Helen Keller pas plus tard que *7 jours calendaires* après qu'Helen Keller ait fourni les derniers commentaires sur l'ébauche du rapport et devrait être au plus tard 3 mois après la signature du contrat.

Il est possible de remettre les rapports avant la date indiquée ci-dessus. Toutefois, si le Soumissionnaire ne remet pas les rapports d'audit dans les délais prévus, ou si le Soumissionnaire remet des rapports d'audit qui ne sont pas conformes à toutes les dispositions du contrat, l'organisation Helen Keller peut résilier l'ensemble ou une partie du contrat en adressant une mise en demeure écrite au Soumissionnaire.

Dans certaines circonstances atténuantes, l'agent contractant peut prolonger ce délai sur demande écrite de la part du Soumissionnaire et sur présentation d'une justification suffisante.

5. Examen du rapport d'audit

Tous les rapports d'audit préparés dans le cadre du contrat seront examinés par le **Vice-président, Finances et Comptabilité, et Administrateur du Système Financier de l'organisation Helen Keller** pour vérifier la conformité aux termes du contrat et aux autres guides d'audit appropriés. Les projets de rapports d'audit soumis pour examen doivent être rédigés en anglais.

5. Réunion de clôture

Au terme du travail sur le terrain, une réunion de clôture sera organisée en présence des représentants de l'organisation Helen Keller et des représentants du Soumissionnaire. Les observations et les recommandations doivent être résumées par écrit et discutées avec l'organisation Helen Keller. Elles doivent inclure les observations et recommandations relatives au contrôle interne et à la conformité aux programmes.

6. Documents de travail

- 1) Sur demande, le Soumissionnaire fournira une copie des documents de travail relatifs aux coûts contestés qui ont été déterminés dans l'audit, si cela est le cas. Les documents de travail doivent être concis en expliquant le bien fondé des coûts contestés tout en analysant le problème.
- 2) Les documents de travail seront conservés pendant au moins trois ans à compter de la fin de la période d'audit.
- 3) Les documents de travail seront disponibles pour examen par les représentants autorisés de l'organisation Helen Keller et, le cas échéant, par les donateurs de Helen Keller, conformément à la procédure autorisée par cette dernière.

7. Confidentialité

Le Soumissionnaire accepte de garder les informations relatives à tous les contrats dans la plus stricte confidentialité. À l'exception des rapports d'audit qui doivent être soumis aux autorités du gouvernement hôte et aux donateurs de Helen Keller, le Soumissionnaire s'engage à ne pas publier, reproduire ou divulguer ces informations, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, et à ne pas autoriser ou permettre à d'autres de le faire, en prenant les mesures raisonnables nécessaires pour en limiter l'accès, pendant qu'elles sont en possession du Soumissionnaire, aux seuls employés du Soumissionnaire qui ont besoin de les connaître.

Le Soumissionnaire accepte d'informer immédiatement, par écrit, le représentant autorisé de l'organisation Helen Keller lorsque le Soumissionnaire détermine ou a des raisons de suspecter une violation de cette condition de confidentialité.

L'offrant accepte que, le cas échéant, des mesures techniques et organisationnelles appropriées soient prises contre le traitement non autorisé ou illégal des données personnelles et contre la perte, la destruction ou l'endommagement accidentels des données personnelles conformément à la législation sur la protection des données. L'offrant convient que ses employés, mandataires et autres représentants respectent les exigences de la législation et de toute modification et révision de celle-ci dans la fourniture et l'utilisation de l'objet de l'accord et doivent se conformer à toute demande faite ou directive donnée à autrui qui est directement liée aux exigences de cette législation.

Aux fins du présent paragraphe, on entend par :

i. « Informations confidentielles » désigne toutes les informations relatives aux activités d'Helen Keller Intl, y compris les informations obtenues, détenues ou conservées et sur quelque support que ce soit, y compris, sans limitation, les écrits, logiciels ou autres supports de stockage, et que ces informations soient ou non marquées « confidentielles ».

ii. « Législation sur la protection des données » désigne toutes les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée en vigueur de temps à autre, y compris, sans limitation, le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (le « RGPD »).

8. Période contractuelle prévue et mécanisme d'attribution

La période envisagée de l'attribution est d'un mois (1) à compter de ou environ {**dernier trimestre 2025**}.

Helen Keller Intl envisage d'attribuer un Contrat de services professionnels à un prix forfaitaire fixe à l'offre retenue. Il est interdit d'ajouter des bénéfices, des frais, des taxes ou des coûts supplémentaires après l'attribution du contrat. Cette demande de propositions est soumise à tous les termes et conditions du contrat qui en découlent. Toutes les attributions suivantes doivent être régies en vertu de ces termes et conditions.

SECTION 3 : Instructions relatives aux propositions

La proposition du soumissionnaire doit comprendre deux documents distincts :

1^{ère} Partie – Offre technique

2^{ème} Partie – Offre financière

L'offre technique et l'offre financière (ou « la proposition ») doivent être présentées séparément. Le soumissionnaire ne doit inclure aucune donnée relative aux coûts dans l'offre technique.

La proposition doit être présentée de manière concise et structurée et doit expliquer en détail la disponibilité, l'expérience et les ressources du soumissionnaire pour assurer les services sollicités.

Les propositions incomplètes ou ne répondant pas à ces critères pourraient ne pas être prises en compte dans le processus d'examen. Toutes les propositions **doivent être soumises en anglais et en français** (les langues de travail du pays si la législation locale l'exige).

Les offres technique et financière doivent être présentées avec une **lettre d'accompagnement**, portant la signature et le cachet du représentant autorisé de l'organisation du soumissionnaire, et comprenant les informations suivantes :

- i. Date de présentation de la proposition
- ii. Durée de validité de la proposition (minimum 30 jours)
- iii. Nom de l'entreprise ou de l'organisation
- iv. Nom et fonction du représentant autorisé de l'organisation
- v. Type d'entreprise ou d'organisation
- vi. Adresse
- vii. Téléphone
- viii. Courriel
- ix. Numéro d'identification fiscale
- x. Autres documents requis à joindre à la lettre d'accompagnement :
 - a) Copie des documents d'enregistrement ou de constitution dans le registre public, ou des documents équivalents émanant du bureau du gouvernement du pays dans lequel le soumissionnaire est enregistré.
 - b) Copie du certificat d'enregistrement fiscal de l'entreprise ou un document équivalent.
 - c) Copie de la licence commerciale ou un document équivalent.

- d) Copie de l'attestation d'inscription à l'ordre national des experts comptables (ONECCA).

Les soumissionnaires doivent également soumettre un formulaire signé de déclaration au sujet des conflits d'intérêts. Ce formulaire doit être évalué pour déterminer si le soumissionnaire se trouve actuellement dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel selon la définition de l'annexe A. S'il est conclu que tous les conflits d'intérêts déclarés par le soumissionnaire pourraient avoir une incidence négative sur sa capacité à réaliser les prestations, Helen Keller Intl peut décider de rejeter la proposition présentée. Si le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts n'est pas correctement rempli, la proposition présentée peut être également rejetée.

1^{ère} Partie : OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit inclure les éléments suivants :

1. Résultats obtenus par le passé ou expériences utiles du soumissionnaire – {2} pages maximums

Les Soumissionnaires doivent décrire leur expérience antérieure en matière d'audit, notamment en ce qui concerne l'audit d'organisations internationales à but non lucratif et/ou d'autres organisations à but non lucratif.

Informations relatives aux résultats obtenus par le passé ou à l'expérience antérieure du soumissionnaire pour réaliser des prestations dans un pays ou une région qui sont de nature et de volume semblables aux services demandés (brève description, livrables, date, client, etc.).

Les soumissionnaires doivent également donner les coordonnées d'au moins trois (3) références professionnelles qui sont intervenues au cours de travaux antérieurs et / ou ont une expérience dans le cadre de prestations d'une ampleur similaire. Les coordonnées doivent inclure, au minimum : le nom de la personne, le nom de l'entreprise, des informations succinctes sur sa relation avec le soumissionnaire, une adresse, une adresse électronique et un numéro de téléphone. Helen Keller Intl se réserve le droit de prendre contact avec les personnes référencées. Les coordonnées des personnes référencées ne sont pas assujetties aux restrictions relatives au nombre de page pour cette section.

2. Approche technique – {7} pages maximums

L'approche technique doit décrire l'approche proposée pour atteindre les objectifs du programme et doit aborder les points suivants :

- a) Des informations qui indiquent si le soumissionnaire est actuellement présent dans le pays ou la région et la nature de cette présence.
- b) Une brève description de ce que le soumissionnaire sait des objectifs et de la portée du travail pour les prestations.
- c) Un aperçu de la façon dont le soumissionnaire propose de réaliser les services demandés qui sont indiqués dans cette RFP.
- d) Description des autres services disponibles pour les organisations à but non lucratif, en particulier les services à valeur ajoutée, tels que les services de conseil, les services de formation et autres produits.

3. Qualifications de l'organisation et structure de l'équipe – {3} pages maximums, en excluant les curriculum vitae

- a) Décrivez l'organisation, sa taille (par rapport aux audits à réaliser) et sa structure. La description doit inclure :
 - o La taille de l'entreprise, incluant le nombre d'employés et l'emplacement des sites physiques.
 - o Explication des relations avec le siège social ou les bureaux de l'entreprise ou description de l'indépendance.

- b) Structure des équipes : Les soumissionnaires doivent décrire la structure de l'équipe susceptible d'atteindre les objectifs et de réaliser l'étendue du travail décrit dans la présente RFP. Le chef de projet et les autres membres de l'équipe doivent être identifiés au sein de la structure, en décrivant notamment les rôles et responsabilités de chacun pendant toute la durée des prestations ; supervision globale à exercer.
- c) Les exigences et les qualifications minimales du chef d'équipe qui dirigera l'équipe sont les suivantes :
- o Un expert-comptable agréé ou un comptable public agréé, légalement autorisé à exercer dans le pays et habilité à certifier des rapports d'audit financier. Une telle personne ne doit pas avoir été exclue ou suspendue de la pratique de la comptabilité par un organisme comptable ou un gouvernement local.
- d) Si des membres de l'équipe proposée ne résident pas actuellement dans le Niger, le soumissionnaire doit indiquer comment le personnel va se rendre dans le pays pour effectuer ces services, ainsi que le temps de trajet estimé.
- e) Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :
- o Une copie du curriculum vitae à jour du personnel proposé selon le modèle fourni dans l'annexe C. Le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois pages et doit être présenté dans un ordre chronologique en commençant par l'expérience professionnelle la plus récente et en résumant les aptitudes et les qualifications adéquates.
 - o Il faut joindre à l'offre technique une copie des licences de comptabilité de l'associé qui signera le rapport d'audit ainsi que celles du chef d'équipe.
 - o Le pays de résidence de toutes les personnes incluses dans l'équipe en charge de la prestation de ce service (c'est-à-dire le pays dans lequel la ou les personnes résident et d'où elles proviennent quand elles se déplacent pour atteindre le lieu d'exécution des obligations dans le cadre de ce travail de consultant).
 - o Si un des membres de l'équipe ne réside pas dans le pays d'affectation pour l'exécution des services requis, le soumissionnaire doit indiquer comment cette personne va se déplacer afin d'effectuer ces services, ainsi que le temps de trajet estimé. Le soumissionnaire doit spécifier le nombre de voyages qui peuvent s'avérer nécessaires et donner le nom des membres de l'équipe qui participent à ces voyages.

Le soumissionnaire doit informer Helen Keller Intl s'il a l'intention de remplacer un membre important de l'équipe (en en donnant les raisons) avant la date d'attribution et il doit fournir à Helen Keller Intl les informations requises pour l'approbation d'une proposition de remplacement. Tout remplacement doit être soumis à l'approbation de Helen Keller Intl. Ceci est également valable pour tout remplacement intervenant pendant la durée du contrat.

Helen Keller Intl peut choisir de contacter le soumissionnaire avant de prendre une décision finale. Merci de confirmer si c'est possible, en veillant à ce que les coordonnées complètes soient également incluses dans le curriculum vitae (courriel, numéro de téléphone).

2^{ème} Partie : OFFRE FINANCIÈRE

Le contrat octroyé est un contrat forfaitaire à prix fixe et le paiement en est effectué une fois que les livrables associés aux services sont reçus. Les paiements sont effectués par Helen Keller Intl uniquement via des

moyens de paiement électroniques et tous les comptes bancaires doivent être strictement au nom de l'entreprise ou de l'organisation.

Dans le cadre de l'offre financière, les soumissionnaires doivent inclure un budget détaillé, présenté avec l'aide du logiciel **Microsoft Excel**, exprimé en FCFA, avec un descriptif budgétaire en pièce jointe, dactylographié avec le logiciel Microsoft Word, qui décrit la base des éléments de coûts répertoriés. Les informations justificatives doivent être fournies de manière suffisamment détaillée pour permettre une analyse et une évaluation complètes du caractère satisfaisant de chaque élément de coût. Les soumissionnaires doivent inclure et énumérer clairement **tous** les coûts jugés nécessaires pour mener à bien les travaux demandés ci-dessous.

Le modèle d'offre financière se trouve à l'annexe **C** et doit comprendre les éléments suivants :

- 1. Coût de la main d'œuvre :** Le soumissionnaire doit fournir des informations relatives à la structure de l'équipe, aux tarifs journaliers et au niveau d'effort (mesurés en jours) pour les livrables indiqués. Il est nécessaire d'énoncer les hypothèses formulées lors de la présentation des informations sur les coûts, y compris les options supplémentaires, et de spécifier toutes les conditions.
- 2. Autres coûts directs :** Le soumissionnaire doit fournir une estimation détaillée des autres coûts directs principaux jugés nécessaires à l'achèvement des travaux. Les autres coûts directs couvrent les frais de transport, les visas et les indemnités journalières. Tout autre coût direct doit être préalablement convenu avec Helen Keller Intl.
- 3. Taux indirects et frais fixes :** Si le soumissionnaire a comme pratique courante de budgétiser les taux indirects, par exemple les frais généraux, les frais annexes, les frais administratifs, ou tous les autres frais, il doit expliquer cette pratique et donner la base d'application des frais dans le descriptif du budget. Helen Keller Intl se réserve le droit de demander des informations supplémentaires pour justifier les taux indirects d'un soumissionnaire. Les frais fixes proposés doivent également être expliqués dans le descriptif du budget et présentés à part dans les états financiers.

SECTION 4 : Critères d'évaluation et bases pour l'attribution

Helen Keller Intl va suivre une **méthodologie de sélection du meilleur rapport qualité-prix**. Helen Keller Intl peut attribuer à une entreprise éligible et responsable dont la proposition est la plus avantageuse pour le programme, un contrat en prenant en compte d'autres facteurs de la proposition, y compris, mais sans s'y limiter, la conformité aux exigences de la RFP sans réserve notables. Les soumissionnaires ne peuvent pas modifier les offres non recevables après la date limite de dépôt des propositions afin de les rendre recevables. Cependant, Helen Keller Intl peut demander à un soumissionnaire de clarifier son offre s'il n'existe pas de divergence significative.

Les critères ci-dessous peuvent servir de base pour l'évaluation des propositions. La sélection repose principalement sur les mérites techniques des propositions, mais le prix et d'autres facteurs sont pris en considération, et l'attribution n'est octroyée que si la proposition est jugée satisfaisante sur le plan technique et à un prix raisonnable.

Critères d'évaluation pour l'appel d'offres	Total des Points maximum
Résultats obtenus par le passé ou expérience pertinente antérieure	20
<i>Nombre d'années d'activité</i>	
<i>Expérience en général et avec des organisations à but non lucratif</i>	
Qualifications du personnel	20
<i>Nombre de partenaires agréés/ personnel et expérience</i>	
<i>Qualifications techniques de l'équipe</i>	

Valeur technique	20
<i>Évaluation de la soumission technique</i>	
<i>Processus d'audit décrit dans l'offre technique</i>	
Capacité opérationnelle	20
Total des points techniques	80

Une fois l'évaluation des offres techniques terminée, Helen Keller Intl doit évaluer les offres financières relativement à la présentation du budget, les descriptifs budgétaires et la rentabilité (raisonnable, réaliste, coordonnée avec l'offre technique et les exigences de la RFP). Aucun point n'est attribué aux offres financières, mais il faut prendre en compte ces critères conjointement avec le score total de l'offre technique. Cette RFP suit le processus de compromis selon lequel Helen Keller Intl peut attribuer un contrat au Soumissionnaire dont la proposition représente la meilleure valeur pour Helen Keller Intl et le programme. Helen Keller Intl peut attribuer un contrat à un soumissionnaire dont le prix est plus élevé s'il est déterminé que sa valeur technique est supérieure et mérite d'avoir un coût ou un prix accru.

SECTION 5 : Validité de la proposition, date limite de dépôt des offres et instructions

Les propositions doivent avoir une période de validité de **(90 jours)** à partir de la date de dépôt, comme indiqué dans la lettre d'accompagnement.

Les propositions doivent être soumises par voie électronique avant la date limite indiquée sur la lettre d'accompagnement de cette RFP à l'adresse suivante : Niger-Procurement@hki.org ;, indiquant dans l'objet du courriel le nom de l'entreprise et le numéro de la RFP.

Une offre complète relative à la proposition doit inclure les documents suivants, qui doivent tous faire référence au numéro de la RFP indiqué sur la lettre d'accompagnement de ce document :

- Lettre d'accompagnement
- Offre technique
- Offre financière
- Formulaire de déclaration en matière de conflit d'intérêts
- Copies des documents d'enregistrement légaux du soumissionnaire
- Copies des licences professionnelles de l'équipe d'audit
- Autres informations pertinentes relatives à la présentation de la proposition

QUESTIONS : Aucune question formulée verbalement ne sera admise, que ce soit en personne ou par téléphone. Cependant, Helen Keller Intl est disposée à répondre aux questions écrites au sujet de cette RFP jusqu'à la date indiquée sur la lettre d'accompagnement de ce document. Toutes les questions relatives à cette RFP doivent être adressées à Niger-Procurement@hki.org. Afin de garantir l'impartialité de la procédure, les réponses de Helen Keller Intl à toutes les questions jugées pertinentes seront communiquées à l'ensemble des soumissionnaires potentiels, tout en respectant l'anonymat du demandeur initial.

SECTION 6 : Négociations

Helen Keller Intl recherche les meilleures offres. Il est attendu que l'attribution d'un contrat se fait uniquement sur la base des offres originales reçues. Cependant, Helen Keller Intl se réserve le droit de mener des discussions et des négociations et / ou de demander des clarifications avant d'attribuer un contrat. En outre, Helen Keller Intl peut mener une analyse concurrentielle et limiter le nombre de soumissionnaires afin de créer un cadre d'évaluation incontestable pour les propositions les mieux notées. Les soumissionnaires les mieux notés, qui sont déterminés par le comité d'évaluation technique, peuvent être invités à présenter leurs meilleurs prix ou leurs réponses techniques pendant la durée de l'appel d'offres. Ils peuvent être amenés à faire une présentation orale, à la seule discrétion de Helen Keller Intl.

Cette dernière se réserve le droit d'octroyer des contrats séparés pour chacun des composants de la demande, ou de ne faire aucune attribution, si cette possibilité est jugée nécessaire.

SECTION 7 : Modalités des appels d'offres

1. La mise en circulation de cette RFP n'engage pas Helen Keller Intl à octroyer un contrat, ni à payer les frais occasionnés pour la préparation et la présentation d'une offre.
2. Les fichiers joints font partie intégrante de cette RFP.
3. Helen Keller Intl peut prendre contact avec les soumissionnaires pour confirmer les coordonnées de l'interlocuteur autorisé, l'adresse, le montant de l'offre et pour vérifier que la proposition a bien été envoyée en réponse à cet appel d'offres.
4. Fausses déclarations : Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements complets, exacts et à jour, conformément à la présente demande de propositions et à ses pièces jointes.
5. Déclaration des conflits d'intérêts : Les soumissionnaires doivent déclarer dans le formulaire de l'annexe A, toute relation passée, présente ou future avec toute partie associée au lancement, à l'examen ou à la gestion de cet appel d'offres et de son éventuelle attribution. Faute de faire une déclaration complète et transparente, Helen Keller Intl devra réévaluer la sélection des soumissionnaires potentiels.
6. Droit de sélectionner ou de rejeter : Helen Keller Intl se réserve le droit de sélectionner et de négocier, à son entière discrétion, avec ces prestataires qui présentent les qualifications requises pour les demandes de propositions concurrentielles et de mettre fin aux négociations sans encourir de responsabilité. Helen Keller Intl se réserve également le droit de rejeter une ou toutes les propositions reçues sans apporter d'explication.
7. Droits réservés : Toutes les réponses à cette RFP deviennent la propriété de Helen Keller Intl et celle-ci se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :
 - a) Disqualifier une offre parce que le soumissionnaire est incapable de suivre les instructions de l'appel d'offres ;
 - b) Renoncer à faire valoir toutes les distorsions de la part des soumissionnaires, vis-à-vis des exigences de la présente demande qui, de l'avis de Helen Keller Intl, ne peuvent pas être considérées comme étant des anomalies suffisantes pour rejeter ou disqualifier une offre, ou si une telle renonciation favorise une concurrence accrue ;
 - c) Prolonger le délai de présentation des offres à cette RFP après notification de tous les soumissionnaires ;
 - d) Annuler ou modifier le processus d'appel d'offres à tout moment et relancer une autre RFP considérée par Helen Keller Intl comme étant plus appropriée ;
 - e) Octroyer un contrat sur la seule base de l'évaluation initiale des offres sans discussion ;
 - f) Attribuer seulement une partie des composants de l'appel d'offres ou attribuer plusieurs contrats pour les différentes activités.
8. Les soumissionnaires, et les éventuels employés qui vont participer aux activités, doivent divulguer tout facteur susceptible de limiter la capacité de l'organisation à réaliser les services de façon indépendante, notamment les relations avec leurs employés homologues, les emplois passés, etc.

ANNEXE A : Déclaration de conflit d'intérêts

Le Code de conduite et Charte éthique de Helen Keller Intl : Conformément au Code de conduite et Charte éthique de Helen Keller Intl, il convient que l'ensemble des activités d'approvisionnement se fassent de manière transparente. À ce titre, les employés de Helen Keller Intl doivent éviter tous les conflits d'intérêts ou tout ce qui pourrait apparaître comme un conflit d'intérêts. Ils doivent à tout moment être en mesure de divulguer entièrement leurs actions ou relations avec les fournisseurs, sous-traitants ou consultants potentiels. Ils ne peuvent pas solliciter, demander, accepter ou recevoir de recevoir des avantages de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel.

Helen Keller Intl se réserve le droit de rejeter une ou toutes les offres si c'est dans le meilleur intérêt de l'organisation et / ou de la population qu'elle sert. Toutes les parties qui présentent une proposition en réponse à la présente demande de propositions sont tenues de divulguer l'existence de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel associé aux pays inclus dans leur proposition dans le document joint *Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts*.

En cas de non-divulgaration de ces informations ou de divulgation partielle, Helen Keller Intl peut se résoudre à rejeter une proposition. Si une partie n'a pas de conflit à déclarer dans les pays concernés par sa proposition, elle peut remplir un formulaire en énumérant tous les pays concernés.

« **Conflit d'Intérêts** » désigne une situation dans laquelle un soumissionnaire, ou un affilié (défini ci-dessous), ou un sous-traitant (si nécessaire), a des intérêts (financiers, organisationnels, personnels, de réputation ou autres) qui peuvent ou pourraient rendre difficile son engagement envers Helen Keller Intl à remplir ses obligations de fournisseur d'une manière objective, indépendante et professionnelle ; ou c'est une situation dans laquelle il est raisonnable de prévoir que de tels intérêts vont se produire. Un conflit d'intérêts peut survenir dans les circonstances suivantes, qui ne sont pas exhaustives :

- i. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans la conception d'une proposition ou d'une demande de financement qui a été ou qui sera présentée à Helen Keller Intl ;
- ii. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans la formulation de conseils à l'égard d'une entité qui est le bénéficiaire principal ou un sous-bénéficiaire ;
- iii. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans, ou a fourni des conseils concernant l'achat de biens et / ou de services par le bénéficiaire principal et / ou un sous-bénéficiaire ;
- iv. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans la prestation de services d'audit au bénéficiaire principal et / ou à un sous-bénéficiaire ; ou,
- v. un soumissionnaire a exprimé son intérêt, a répondu à un appel d'offres, a offert des prestations de services de toute nature au bénéficiaire principal ou à un sous-bénéficiaire qui reste valable à ce moment et pour toute la durée de ce contrat.

« **Affilié** » désigne une entreprise, un individu ou une autre entité qui, directement ou indirectement : (i) contrôle ou peut contrôler un soumissionnaire ; (ii) est contrôlé par un soumissionnaire ou peut vraisemblablement être contrôlé par celui-ci ; ou (iii) avec un soumissionnaire, est contrôlé par une tierce partie ou peut vraisemblablement être contrôlé par celle-ci.

Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts du soumissionnaire

Merci de cocher la case appropriée ci-dessous :

<input type="checkbox"/>	Le soumissionnaire déclare par la présente avoir lu et compris les règles relatives aux conflits d'intérêts indiquées dans la demande de propositions (RFP) et certifie qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts de la part du soumissionnaire ou d'un affilié, en ce qui concerne les obligations de services à réaliser dans le cadre de la demande de propositions (RFP). Le soumissionnaire accepte par la présente de se conformer aux règles relatives aux conflits d'intérêts indiquées dans la demande de propositions (RFP).
<input type="checkbox"/>	Le soumissionnaire souhaite divulguer une ou plusieurs situations de conflit d'intérêts réelles ou potentielles et propose des mesures d'atténuation. <i>Remarque</i> : si cette case est cochée, veuillez décrire dans une pièce jointe, en détail, la situation et présenter un plan ou des mesures d'atténuation qui seront examinées par Helen Keller Intl.

Soumissionnaire :

Signature :	
Nom en caractères d'imprimerie :	
Fonction :	
Date :	

ANNEXE B: Format du curriculum vitae à utiliser par le personnel (un document par personne)

Nom :			
Fonction :			
Nationalité :			
Adresse du bureau :			
Qualifications professionnelles et Licences :			
Compétences linguistiques :			
Langue :	Lue :	Parlée :	Écrite :
Expérience professionnelle pertinente, y compris la durée et les responsabilités :			
Références :			
Nom :		Nom :	
Position :		Position :	
Organisation :		Organisation :	
Courriel :		Courriel :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Relation :		Relation :	
Certification : Je déclare que les informations fournies dans ce curriculum vitae sont exactes et autorise Helen Keller Intl par la présente à entreprendre toutes les enquêtes qu'elle peut juger raisonnables et nécessaires au cours du processus d'évaluation, en relation avec les informations contenues dans ce curriculum vitae concernant mon aptitude au poste pour lequel j'ai été nommé.			
Signé :		Date :	

ANNEXE C : Format de l'offre financière

FEUILLE DE RÉPARTITION DÉTAILLÉE DU BUDGET (EXEMPLE DE FORMAT)

Éléments de coût	Coût unitaire	Quantité	Coût total
1. HONORAIRES D'AUDIT	Non disponible	Non disponible	
2. VOYAGE ET MOYENS DE TRANSPORT A. Voyage B. Per Diem SOUS-TOTAL		Nombre de voyages	
3. DÉPENSES PERSONNELLES SOUS-TOTAL			
4. TAXES (si applicable)			
		Total	

Signature du Directeur

Résumé des services et calendrier à soumettre sous Excel

Service	Date limite de livraison	Nombre total de jours	Montant total par service
Réunion de lancement de l'audit			
Demande de documents de la part des commissaires aux comptes (auditeur)			
Date limite de soumission des documents pour l'organisation Helen Keller Intl			
Audit au bureau			
Réunions hebdomadaires de mise à jour avec l'équipe financière de l'organisation Helen Keller Intl			
Projet de rapport d'audit et lettre de recommandations			
Réponses de management de l'organisation Helen Keller Intl			
Rapport d'audit final			
Coût total			

Soumissionnaire :

Signature :	
Nom en caractères d'imprimerie :	
Fonction :	
Date :	